

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2012/2294(INI)

19.9.2013

AVIS

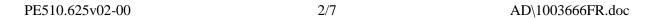
de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

sur l'éco-innovation - emplois et croissance induits par la politique environnementale (2012/2294(INI))

Rapporteur pour avis: Phil Bennion

AD\1003666FR.doc PE510.625v02-00



SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu la stratégie Europe 2020, qui est axée sur une croissance intelligente, durable et inclusive,
- vu le nouvel instrument "Garantie pour la jeunesse",
- vu le rapport d'Eurofound de janvier 2013 intitulé "Greening of industries in the EU:
 Anticipating and managing the effects on quantity and quality of jobs" (Écologisation des industries dans l'Union: anticiper et gérer les effets sur le nombre et la qualité des emplois) et sa base de données d'études de cas,
- vu le rapport d'Eurofound de 2011 intitulé " Industrial relations and sustainability: the role of social partners in the transition towards a green economy" (Relations entre partenaires sociaux et durabilité: le rôle des partenaires sociaux dans la transition vers une économie verte"),
- A. considérant que l'éco-innovation est la pierre angulaire du développement d'une stratégie de croissance durable d'un point de vue environnemental, économique et social par l'Union, génératrice d'emplois de qualité dans toute une série de secteurs;
- B. considérant la hausse préoccupante du taux de chômage des jeunes et l'impérieuse nécessité de mener des politiques susceptibles de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les jeunes;
- C. considérant que cette évolution peut stabiliser l'emploi et faire augmenter le nombre de postes de travail, avec des retombées significatives dans d'autres secteurs; considérant que l'on observe, moyennant la mise en place d'un encadrement fiable, une amélioration constante des possibilités d'embauche et de la sécurité de l'emploi, stabilisée par une hausse des exportation;
- D. considérant que l'initiative "De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois" de la Commission, qui reconnaît la coopération avec les États membres, a été bien accueillie par le Parlement;
- E. considérant que la résolution du Parlement du 7 septembre 2010 intitulée "Développer le potentiel d'emploi d'une économie durable" fait référence à la définition que donne l'OIT de l'emploi durable et souligne que l'éco-innovation a un rôle important à jouer dans tous les secteurs industriels et manufacturiers;
- 1. souligne le potentiel de création directe et indirecte d'emplois de qualité que représente la pleine mise en œuvre de la stratégie "UE 2020"; invite par conséquent la Commission et les États membres à redoubler d'efforts dans ce domaine; accueille favorablement le

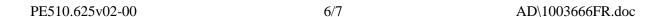
¹ Textes adoptés de cette date, P7 TA(2010)0299.

- soutien apporté par la Commission à une stratégie intégrée pour une croissance verte dans le cadre de l'initiative phare "Union de l'innovation", et plus particulièrement du plan d'action en faveur de l'éco-innovation, comme un pas dans la bonne direction;
- 2. souligne que la clé du succès des éco-innovations réside dans des investissements plus ciblés et à long terme qui doivent plus particulièrement porter sur les domaines de l'éducation et de la formation, de la recherche et du développement, des infrastructures, etc.:
- 3. prend acte de la grande diversité des emplois, correspondant à des degrés divers de qualification, qu'offrent les éco-innovations, y compris des emplois dans les domaines de l'éco-conception, de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que dans l'industrie de la connaissance qui exigent un niveau de qualification élevé, ainsi que des tâches dans le secteur de la production qui nécessitent des compétences plus pratiques; constate que les éco-innovations qui améliorent ou modifient la chaîne de production peuvent être proposées par les employés à tous les niveaux;
- 4. constate que pour d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'emploi et tirer pleinement parti du potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable, il est nécessaire d'accroître l'efficacité énergétique des habitations et de la construction, la part des énergies renouvelables, des écotechnologies, du transport durable et de la mobilité, de l'agriculture, la sylviculture et la pêche durables et du conseil par l'intermédiaire des services environnementaux, de même que les procédés de recyclage et de réutilisation, les processus de production faiblement consommateurs de ressources et l'utilisation des matériaux en cycles fermés, l'éco-conception et l'investissement dans le secteur de la connaissance; constate, en outre, que le secteur des services ainsi que le secteur de l'économie sociale recèlent eux aussi un important potentiel d'emplois verts;
- 5. est fermement convaincu qu'une politique de protection de l'environnement, fondée sur l'économie de marché, est de nature à générer de la croissance et des emplois dans l'ensemble des secteurs d'activité et souligne que les entreprises innovantes sauront faire le meilleur usage de ces possibilités et œuvrer pour le bien de l'environnement et des travailleurs si elles peuvent compter sur des conditions d'ensemble prévisibles et propices aux investissements;
- 6. reconnaît que la transition économique vers de nouvelles niches commerciales peut attirer la jeune génération de travailleurs et offrir de nouvelles possibilités d'emploi dans la gamme des domaines de l'éco-innovation;
- 7. souligne l'importance des éco-innovations applicables au niveau des logements, des immeubles, des exploitations agricoles car elles permettent la participation active des citoyens et l'intervention, créatrice d'emplois, de micro-entreprises, comme par exemple dans le traitement local et la réutilisation des déchets, la production et les économies d'énergie et d'autres domaines auxquels s'appliquent les éco-innovations;
- 8. reconnaît que l'éco-innovation recèle un potentiel évident de nouvelles niches commerciales, offrant la possibilité aux PME, auto-entrepreneurs, indépendants et entrepreneurs de bénéficier de nouveaux marchés et de nouveaux modèles commerciaux, tout en redynamisant les secteurs économiques traditionnels grâce à la possibilité de

- "verdir" les emplois existants en se ralliant à des méthodes de production et de travail durables et utilisant les ressources de façon efficace;
- 9. recommande de promouvoir le potentiel de création et d'innovation des jeunes pour ce qui est de contribuer au développement durable, et d'améliorer leur accès au financement;
- 10. souligne le double avantage, environnemental et économique, qu'offrent une transition vers une économie verte et durable, en matière de création d'emplois durables à la fois au sein de l'Union et dans les pays en développement, à travers une contribution accrue à la production de combustibles et de matériaux innovants, ainsi que les perspectives d'emploi que le traitement et la distribution de biomatériaux ouvrent aux consommateurs commerciaux, publics, privés et domestiques; souligne que cette évolution devraient créer des emplois durables et de qualité pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés; reconnaît qu'il convient de mettre en place un cadre réglementaire stable, inscrit dans le long terme pour encourager la durabilité en utilisant les instruments financiers existants;
- 11. prend acte des défis complexes que représentent la sécurité alimentaire, le changement climatique, la qualité des sols, la pénurie de matières premières, la transformation vers des systèmes d'énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique, etc.; admet que l'éco-innovation peut jouer un rôle important pour relever un bon nombre de ces défis; répète qu'une telle transition nécessite une approche globale dont toutes les composantes, y compris la formation, l'apprentissage, le développement des compétences, la recherche et l'innovation, l'investissement des secteurs public et privé et le développement des infrastructures, participent à la création d'emplois durables et variés;
- 12. met l'accent sur les effets potentiels de synergie de l'éco-innovation sur la création d'emplois durables, décents et de qualité, la protection de l'environnement et la réduction de la dépendance économique;
- 13. note en particulier l'importance de l'accès à une formation appropriée et au développement des qualifications dans le cadre de l'éco-innovation, tant pour fournir de la main d'œuvre qualifiée nécessaire aux employeurs que pour doter les jeunes des connaissances, qualifications et compétences adéquates pour accéder aux nouvelles offres d'emploi dans le secteur de l'innovation et faciliter le passage des travailleurs des secteurs en déclin vers les nouveaux secteurs verts; souligne à cet égard les possibilités offertes par les programmes d'apprentissage en milieu rural et d'autres formes de formation professionnelle pour développer ces nouvelles compétences;
- 14. souligne que l'innovation et l'éco-innovation reposent sur la recherche; met l'accent sur le potentiel de croissance considérable de l'éco-innovation ainsi que sur la possibilité pour l'Europe de devenir un leader mondial dans ce domaine, avec les perspectives que cela comporte en matière d'emplois nouveaux et de qualité;
- 15. invite à promouvoir l'exploitation des meilleures éco-innovations, notamment dans les pays en développement, dans lesquels des procédés plus efficaces de production de charbon de bois, l'utilisation de toilettes sèches, de sources d'énergie renouvelables, de systèmes de purification d'eau et bien d'autres innovations peuvent considérablement améliorer la qualité de vie, avoir des effets bénéfiques sur la santé et favoriser

l'entreprenariat et les emplois durables pour un coût relativement modeste;

- 16. souligne le rôle crucial que peuvent jouer les partenariats et les synergies entre le secteur de l'éducation, les entreprises et les autorités locales et régionales pour offrir les formations nécessaires, y compris en ce qui concerne les compétences scientifiques et techniques pour les hommes et les femmes, l'orientation professionnelle, des stages de qualité et rémunérés et des possibilités de formation en alternance, pour donner un large accès aux possibilités d'emploi et aux emplois de qualité qui voient le jour grâce à l'écoinnovation;
- 17. encourage les États membres à prévoir des mesures d'incitation à l'intention des entreprises, en particulier des PME, afin de stimuler les investissements privés dans la recherche et le développement; à cet égard, accueille favorablement le plan d'action en faveur de l'éco-innovation:
- 18. invite instamment les États membres à renforcer la coopération transfrontalière afin d'assurer la diffusion des technologies et des meilleures pratiques dans l'ensemble de l'Union, ce qui aura pour conséquence d'accroître la compétitivité européenne;
- 19. invite instamment les États membres, dans le cadre d'une transition socialement responsable vers des emplois verts de qualité, à utiliser dans les meilleurs délais le Fonds social européen pour des programmes d'amélioration des compétences, de formation et de réorientation des employés.



RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	18.9.2013
Résultat du vote final	+: 38 -: 0 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Regina Bastos, Heinz K. Becker, Phil Bennion, Pervenche Berès, Vilija Blinkevičiūtė, Philippe Boulland, Alejandro Cercas, Ole Christensen, Minodora Cliveti, Frédéric Daerden, Karima Delli, Sari Essayah, Richard Falbr, Marian Harkin, Nadja Hirsch, Danuta Jazłowiecka, Ádám Kósa, Jean Lambert, Patrick Le Hyaric, Verónica Lope Fontagné, Olle Ludvigsson, Thomas Mann, Elisabeth Morin-Chartier, Csaba Őry, Siiri Oviir, Konstantinos Poupakis, Sylvana Rapti, Licia Ronzulli, Joanna Katarzyna Skrzydlewska, Jutta Steinruck, Traian Ungureanu, Andrea Zanoni
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Claudette Abela Baldacchino, Georges Bach, Jürgen Creutzmann, Sergio Gutiérrez Prieto, Anthea McIntyre, Ria Oomen-Ruijten, Antigoni Papadopoulou